
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -
Bibliothèque locale d'Estaimpuis**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 26-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par l'ASBL Centre de Lecture publique d'Estaimpuis est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque locale de catégorie 2, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 1999 portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale d'Estaimpuis est abrogé, et ce à partir du 1^{er} janvier 2019.